



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

football

Question écrite n° 95975

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le phénomène de recrudescence de prostitution en marge de la coupe du monde de football qui doit se dérouler en Allemagne dans les prochains jours. En effet, un véritable « village sexuel » de près de 3 000 mètres carrés va être mis en place à proximité du grand stade de Berlin. Dans les onze autres villes où auront lieu des matchs ont été créés des « lieux de rencontre » aménagés avec des « cabines de prestation ». Ce grand événement sportif sera de toute évidence une vitrine pour l'Europe. Notre pays peut difficilement accepter qu'au sein de l'Union européenne certaines manifestations internationales soient l'occasion d'offrir au reste du monde un visage aussi peu respectable d'exploitation de la femme, dans l'indifférence des autorités. Il lui demande donc ce qu'il compte faire pour éviter que cette manifestation sportive soit le théâtre de tels débordements.

Texte de la réponse

Les autorités allemandes ont eu à affronter différents risques potentiels liés au déroulement de la Coupe du monde de football : terrorisme, hooliganisme, activités de prostitution forcée. Aux termes des dispositions du code pénal allemand, la prostitution ne constitue pas une infraction en soi. En revanche, les risques d'accroissement de la prostitution forcée inquiètent les pouvoirs publics et la société civile. Les autorités allemandes rappellent que la lutte contre la traite des personnes et la prostitution organisée est l'une des priorités en Allemagne, pour les services de police de l'État fédéral et des États fédérés, comme pour les associations de citoyens. Les autorités de police ont renforcé les contrôles dans les villes où se sont déroulées des rencontres. Un numéro d'urgence gratuit a permis de signaler les cas de prostitution forcée et de venir en aide aux victimes. Une coopération judiciaire avec des pays voisins a été mise en place : ainsi, une base de données communes aux parquets de Bohême et de Bavière a été créée afin d'accélérer les échanges d'informations. Le conseil allemand des femmes qui regroupe une cinquantaine d'associations et de fédérations féminines, a lancé différentes actions - pétitions, expositions... - destinées à empêcher que la Coupe du monde de football ne favorise la prostitution forcée en Allemagne. Selon les autorités allemandes et contrairement à des informations relayées par la presse, une recrudescence de la prostitution forcée n'aurait pas été constatée. Sur le plan communautaire, les États membres disposent, grâce à la décision-cadre du Conseil relative à la lutte contre la traite des êtres humains de juillet 2002, de règles minimales communes de droit pénal leur permettant d'incriminer la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail forcé. Un plan d'action, approuvé par le Conseil en décembre 2005, recense une série de mesures destinées à endiguer ce phénomène.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95975

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5750

Réponse publiée le : 8 août 2006, page 8297